

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 1^{ER} AVRIL 2004
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA GIRONDE

AVENANT N° 35 DU 29 OCTOBRE 2015
relatif aux salaires (non-cadres)

IDCC : 9331

Enregistré le 26/11/15
sous le n° 15106
Pour le Directeur Régional
Le Directeur Adjoint du Travail
Yvan Davidoff

Entre :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde ; *z*
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde ; *MB*
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires de la Gironde ; *BB*

d'une part, et

- Le Syndicat Général Agro-Alimentaire de la Gironde CFDT ; *CL*
- ~~L'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde ;~~
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CGC ; *DS*
- ~~L'Union Départementale des Syndicats CGT de la Gironde ;~~
- L'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Gironde ; *g*

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le I de l'ANNEXE II de la Convention Collective de Travail des Exploitations Agricoles de la Gironde est modifié comme suit :

"I – SALAIRES HORAIRE CONVENTIONNELS CORRESPONDANTS AUX CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Aucun salaire ne peut être inférieur au salaire minimum de croissance : **9,61 € par heure depuis le 1^{er} janvier 2015.**

La grille minimum des salaires s'établit comme suit :

CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros	CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros
A	9,63		
B	9,68		
C	9,80	F (champ.-horti.)	10,10
D	10,00	G (horti.)	10,20
E	10,20	V (vendangeur)	9,68
F	11,45		

z *DS* *MB* *BB* *CL* *g* *g*

Article 2

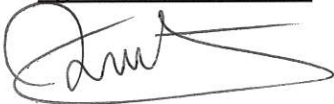
Les dispositions du présent avenant prennent effet le 1^{er} jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE, unité territoriale de la Gironde.

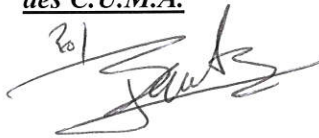
Fait à Bordeaux, le 29 octobre 2015

Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants
Agricoles (F.D.S.E.A.)



M. LURTON Denis

Fédération Départementale
des C.U.M.A.



M. VERGNIOL Jean-Luc

Entrepreneurs Des Territoires



M. BANTON Bernard

Syndicat C.F.D.T.



Mme LANTHEAUME Corinne

~~Syndicat F.O.~~

~~Mme MARTIN Isabelle~~

Syndicat C.G.C.



M. DEBES Jean-Marc

Syndicat C.G.T.

~~M. FAUX Frédéric~~

Syndicat C.F.T.C.



Mme YORDAMLIS Sophia